



Conseil d'administration du 3 mars 2022
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 40 dont 8 en visio
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2022-06
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 21 février 2022, s'est tenu le 3 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331- 3et R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu les articles 202, 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Considérant le compte financier 2021 établi par l'agent comptable de l'établissement public du Parc national de forêts ;
Considérant les tableaux GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, du compte de résultat, du bilan et les annexes annexées à la présente délibération ;
Vu l'analyse du contrôleur budgétaire ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote favorable à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

Article 1 :

D'arrêter les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 17,82 ETPT sous plafond d'emplois
- 3 427 353,38€ € d'autorisation d'engagement dont :
 - 1 156 171,80 € en personnel
 - 656 696,10 € en fonctionnement
 - 462 651,12€ en intervention
 - 1 151 834,36€ en investissement

- 2 272 547,77 € de crédits de paiement dont :
 - 156 771,80 € en personnel
 - 409 319,19 € en fonctionnement
 - 101 554,96€ en intervention
 - 604 901,82 € en investissement
- 3 218 995,62 € de recettes
- 946 447,85 € de solde budgétaire excédent

Article 2 :

D'arrêter les éléments d'exécution comptables suivants :

- 945 107,01 € de variation de trésorerie
- 587 653,51 € de résultat patrimonial
- 762 592,80 € de capacité d'autofinancement
- 913 407,15€ de variation de fond de roulement
- 1 782 908,34 € de niveau final de trésorerie

Article 3 :

D'affecter le résultat de 587 653,51 € en réserves facultatives de l'établissement ;

D'affecter en réserves facultatives le solde créditeur du compte 110 « report à nouveau – excédent » d'un montant de 873 964,22 €.

Article 4 :

Les tableaux budgétaires GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

Article 5 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331- 35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 3 mars 2022.

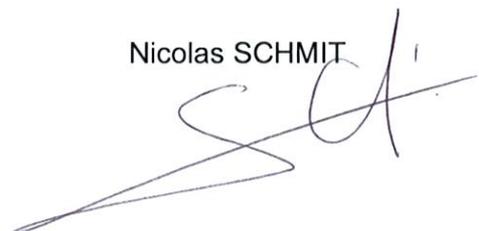
Le directeur

Le président du conseil d'administration



Philippe PUYDARRIEUX

Nicolas SCHMIT



PROJET DE NOTE DE L'ORDONNATEUR
A destination du Conseil d'administration du 03 mars 2022

COMPTE FINANCIER 2021

La lecture de cette note nécessite de se référer en parallèle aux tableaux de présentation de gestion budgétaire et comptable public (GBCP) du budget rectificatif 2021 de l'établissement fourni en annexe.

1. Contexte de l'année 2021

L'année 2021 marque une première étape de la montée en puissance de l'établissement public du Parc national de forêts créé par le décret du 6 novembre 2019. La deuxième étape de cette montée en puissance aura lieu en 2022.

En 2021, l'effectif a été doublé, passant de 10 à 20 agents permanents (ETP) permettant d'installer une organisation fonctionnelle structurée autour de six pôles répondant aux différentes missions du Parc national.

Les travaux de rénovation du siège social ont été lancés dans le cadre de marchés publics, l'un en maîtrise d'ouvrage Commune d'Arc-en-Barrois et l'autre en maîtrise d'ouvrage Parc national. Ils auraient dû se terminer fin 2021. La crise sanitaire ayant impacté les entreprises, entraînant des problèmes d'approvisionnement en fournitures et des difficultés de recrutement, la réception des travaux se fera en retard, en principe courant du premier semestre 2022.

Le retard pris dans l'aménagement des locaux du siège, ainsi que les mesures sanitaires imposant davantage de télétravail n'ont pas permis une installation optimale des nouveaux agents.

Le budget initial 2021 du Parc national de forêts a été approuvé par le Conseil d'Administration (CA) du 30 novembre 2020. Il a été réajusté en cours d'année par deux budgets rectificatifs approuvés par le CA respectivement le 16 mars 2021 (BR1) et le 15 novembre 2021 (BR2).

Le BR1 visait à préciser les recettes en intégrant notamment les recettes fléchées du plan France relance pour un montant total de 1,7 millions d'euros.

Le BR2 visait en particulier à augmenter l'enveloppe Intervention afin de permettre à l'établissement public de financer sa politique de développement.

2. Autorisations d'emplois

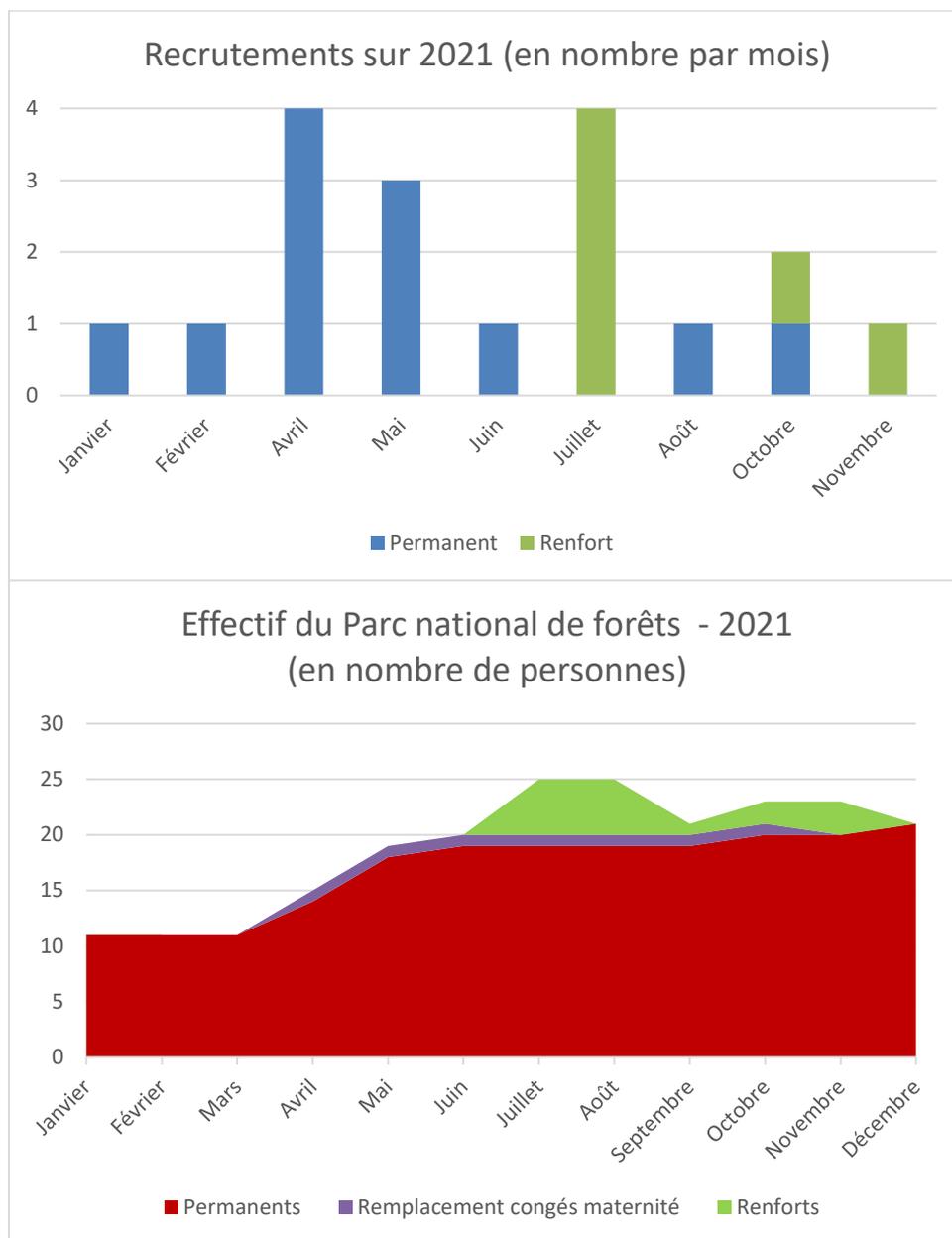
Tableau 1 GBCP

Le plafond d'emploi autorisé pour 2021 était de 20 ETP, soit le double de l'année précédente. L'effectif de l'établissement a augmenté au fil de l'eau et compte au 31/12/2021, 8 titulaires et 12 contractuels.

En appui à l'équipe permanente en constitution, l'Etablissement a fait appel, en 2021, à un recrutement pour remplacement d'un congé maternité, et à des agents contractuels recrutés en renfort pour des besoins temporaires et saisonniers, correspondant à une consommation de 15 mois :

- renforts temporaires : Chargée de mission Paysage (CDD de 12 semaines) et un Géomaticien (CDD de 4 semaines)

- renforts saisonniers : 4 animateurs natures ont été recrutés (3 agents sur 2 mois, 1 agent sur 6 mois).



Le solde ETPT est de 17,83 qui s'explique notamment par une démission au 16/11/2021 et deux temps partiels thérapeutiques (60% et 80%).

Les dépenses hors masse salariale se décompose de la manière suivante :

- Action sociale et prestations sociale : 12 298 €
- Médecine du travail : 1 042 €
- Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi) : 11 458,38€ (fin de CDD d'un agent)
- Indemnité Président CA : 7 593,72€

3. Autorisations budgétaires

Tableaux 2 et 3 GBCP

- Recettes

Les recettes 2021 de l'établissement sont les suivantes :

- Autres financements de l'Etat	2 253 908,52€
Dont contribution OFB	1 996 238,40€
- Autres financements publics	954 551,65€
Dont contribution OFB	497 934,60€
- Recettes propres	10 535,45€

Pour information, les financements de l'Etat, fléchés au Plan de relance, s'élèvent à 691 881,80€

- Dépenses - Enveloppe Fonctionnement

Le parc a continué son installation pour préparer l'arrivée de 10 agents supplémentaires et anticiper celle de 10 autres agents en 2022. Par conséquent l'ensemble des postes de dépenses a augmenté et continuera à progresser en 2022.

Les principales dépenses de fonctionnement général (CP) 410 000€ concerne les postes suivants :

• Loyer et charges	44 000€
• Carburant et fioul chauffage	10 300€
• Communication	
o Espace presse	12 200€
o Campagne été et édition documents	34 240€
o Projet d'établissement	10 269€
o Goodies, dépliants, ...	12 000€
• Frais postaux	2 400€
• Frais de déplacement	19 500€
• Fournitures d'entretien et petits équipements	
o Matériels informatiques et téléphonie	11 600 €
o Outillage, matériels de terrain	17 000 €
o Entretien véhicules	5 000 €
• Fournitures bureau et papier	36 000€
• Produits hygiène (COVID)	3 000€
• Licences (logiciels, etc.)	10 000€
• Maintenance informatique et réseau	42 000€
• Petits matériels informatiques, téléphonie	15 000€
• Abonnements téléphonie fixe et mobile	15 000€
• Formation agents	7 800€
• Copieurs	5 000€
• Assurances locaux et véhicules	23 000€

La pandémie a limité le nombre d'évènements de communication à l'initiative de l'établissement.

- Dépenses - Enveloppe Intervention

L'enveloppe intervention s'élève à 462 651,12 € en AE et 101 554,96 € en CP.

Elle concerne essentiellement :

- La première édition de l'appel à projets du Parc national lancée en juillet 2021 avec 140 859,62€ en AE ;
- Le financement de multiples opérations de restauration écologique de milieux naturels dans le cadre du Plan de relance.



- Dépenses - Enveloppe Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 151 834€ en AE et à 604 901€ en CP. Elles concernent principalement :

- Travaux d'aménagement du siège (Arc-en-Barrois)
- Equipement informatique pour 10 agents arrivant en 2022
- Caméras d'observation de la grande faune sauvage
- Tablettes pour suivis et observation sur le terrain
- Matériel de communication
- Plan de relance - Fabrication de plaques de délimitation du cœur et pose
- Plan de relance – achat de panneaux routiers de délimitation du cœur
- Plan de relance - Achat de véhicules (1 Renault Kangoo et 1 Nissan 4 x 4)
- Plan de relance - Etude de la phase conception des boucles équestre du cœur du Parc national
- Plan de relance – début des travaux des portes du cœur et des maisons du Parc de Châteauvillain et Leuglay
- Plan de relance – première opération de rétablissement de la trame verte sur secteur agricole

46 238 € d'opérations diverses ont été basculées du fonctionnement en investissement pour être ensuite mal annulées créant une discordance entre comptabilité générale et comptabilité budgétaire. L'enveloppe Fonctionnement (CP) est indument minorée et a contrario l'enveloppe Investissement (CP) est indument majorée de ce montant.

- Solde

Le tableau 2 présente un solde bénéficiaire de 946 448 € (contre 194 091,98€ prévu au BR2 2021) L'écart s'explique notamment par :

- une non consommation de 73 028,20€ sur l'enveloppe personnel
- une consommation de 409 319,19 € des CP de fonctionnement prévus au BR2 2021, soit 64%.
- une consommation de 101 554,96 € des CP d'intervention prévus au BR2 2021, soit 39% (lié au déclenchement des paiements conditionné à la saisie de factures sous Chorus).
- une consommation de 604 901,82 € des CP d'investissement prévus au BR2 2021, soit 67%

4. Restes à payer

En ce qui concerne les restes à payer, ceux-ci s'établissent globalement à 1 412 331 € selon la répartition sur les trois enveloppes (fonctionnement, investissement et intervention) indiquée ci-dessous, et augmentent de 1 178 234 € entre les clôtures d'exercice 2020 et 2021 :

	Niveau des restes à payer au 31/12/20	Niveau des restes à payer au 31/12/21	Dont Service fait et facture en attente
Fonctionnement hors personnel	88 947 €	367 287 €	39 882 €
Intervention	0 €	356 650 €	52 998€
Investissement	145 150 €	688 394 €	84 364 €

NB : les dépenses de personnel ne doivent pas être comptabilisés en restes à payer (taxes sur les salaires, versements URSSAF par exemple) car ce sont des dépenses de personnel en



comptabilité budgétaire, imputées en AE = CP. Les dépenses de personnel rattachées à un exercice mais non payées sur celui-ci doivent bien être imputées en N+1 intégralement en AE = CP.

L'évolution des restes à payer en fonctionnement s'explique principalement par les engagements pluriannuels (loyers du siège sur 6 années, locations de véhicules sur 3 années).

Les restes à payer sur subventions (engagements hors bilan) sont en hausse de 100%. En effet, la stratégie d'intervention ayant été adoptée au CA du 7 juillet 2021, aucune dépense d'intervention n'avait pu être engagée auparavant.

Les restes à payer de l'enveloppe investissement augmentent du fait de la passation d'un marché de travaux pour la rénovation du siège social, toujours en cours en 2022 en raison de retards importants dans la livraison de fournitures et de la perturbation des plannings de travail (COVID).

Les CP nécessaires à la couverture d'engagements juridiques pris les années antérieures sont détaillés ci-dessous :

- Fonctionnement = 176 000€ (notamment location siège Arc en Barrois)
- Fonctionnement = 180 000 € de reste à payer en fin d'année 2021 sur 2022 (engagements en fin d'année 2021 et restant à payer en 2022)
- Intervention = 303 652 € (ces crédits ont été versés fin 2021 et des réalisations toujours en cours)
- Investissement = 383 000 € (Travaux du siège en cours+ plan de relance)

5. Equilibre financier

Le tableau 4 GBCP fait apparaître un équilibre financier positif de 946 728,87€

6. Situation patrimoniale

Tableau 6 GBCP

Le compte financier fait apparaître un niveau final de trésorerie de 1 782 908 €

Les charges de personnels comptabilisent l'ensemble des coûts liés au personnel et au fonctionnement hors personnel. Le fonctionnement autre que les charges de personnel, inclut les dotations aux amortissements (198 474,15 €)

Les produits reprennent l'ensemble des recettes encaissées dans l'année. Les recettes propres proviennent de remboursements divers dont 2000 € de subvention de la Région Grand-Est pour l'installation des deux bornes électriques réalisées en 2020.

La capacité d'autofinancement s'élève 762 592,80 €

Le fond de roulement atteint un niveau final de 913 407,15 €

Ces indicateurs révèlent une situation saine de l'établissement public.

Le Directeur



Philippe Puydarrieux

PARC NATIONAL DE FORETS

Conseil d'Administration
Séance du 03 mars 2022

ANNEXE DE L'AGENT COMPTABLE AU COMPTE FINANCIER 2021

Le parc national de forêts a été créé par décret n° 2019-1132 du 6 novembre 2019. Au 1^{er} janvier 2020, il a repris les droits et obligations du GIP de préfiguration créé fin 2009 ; il est alors devenu le 11^{ème} parc national, le 2^{ème} en superficie après le parc amazonien de Guyane.

Il est géré et aménagé par un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie. Il est situé sur le plateau de Langres et s'étend sur le territoire des départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, et s'étend sur une superficie de 241 089 hectares.

Son siège a été fixé à Arc-en-Barrois (52).

Son conseil d'administration comprend 54 membres ainsi répartis :

- 8 représentants de l'Etat ;
- 20 représentants des collectivités territoriales dont 12 maires ;
- 25 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

Le conseil d'administration du PNdF a été installé lors de sa séance du 23 septembre 2020 pour 6 ans, et son président élu. Il se réunit deux ou trois fois l'an et délègue une partie de ses attributions à un bureau composé de 11 membres élus en son sein.

Le président est notamment chargé d'animer et de présider les travaux d'élaboration, de suivi et d'évaluation de la charte, conformément à la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

La charte du Parc national de forêts a été approuvée en conseil d'Etat et approuvée par décret n° 2019-1132 du 6 novembre 2019 (article 25) ; elle définit le projet du territoire pour quinze ans (2019-2034) ; elle concerne à la fois le cœur et l'aire d'adhésion.

La charte a pour ambition de donner un cadre partagé et surtout une cohérence globale aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement durable. Elle repose sur 4 grands défis :

- Améliorer la connaissance des patrimoines, des activités humaines et de leurs interactions.
- Préserver et restaurer les patrimoines pour les générations futures.
- Accompagner les filières existantes et inciter à l'innovation pour une ruralité vivante.
- Favoriser l'engagement dans un territoire exemplaire et reconnu.

Les onze parcs nationaux, dont le parc national de Forêts, sont soumis à un contrat d'objectif et de performance pour la période 2019-2023. Il présente quatre orientations stratégiques :

- protéger et restaurer la biodiversité, en particulier afin que le réseau des parcs devienne un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du plan biodiversité 2020 ;
- faire de la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable des territoires ;
- contribuer à l'émergence d'une « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers la médiation et l'éducation ;
- renforcer résolument les synergies et la mutualisation dans le cadre du rattachement avec l'AFB, puis avec le nouvel établissement issu de sa fusion avec l'ONCFS, mais aussi en inter-parcs, dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des moyens budgétaires.

Des objectifs opérationnels, assortis d'indicateurs, sont organisés en fonction des grandes missions de l'établissement :

- produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national ;
- protéger et restaurer les patrimoines ;
- accompagner les acteurs dans une logique de développement durable ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir ;
- contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité ;
- gérer l'établissement public.

Les comptes du Parc national de Forêts sont valorisés au compte 26 « participations financières » de l'Etat.

* * *

L'organisation comptable et financière du parc national de Forêts est régie par les textes suivants, en complément des dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son titre III :

- Un arrêté du 2 octobre 2015 établit les modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les établissements publics des parcs nationaux, dont le PNdF. Cette compétence est attribuée au contrôle budgétaire en région Grand-Est pour ce qui concerne le PNdF en application de l'arrêté du 16 décembre 2019.
- Un arrêté du 31 décembre 2019 crée le groupement comptable de l'Office français de la biodiversité, des Parcs nationaux et de l'établissement public du marais poitevin, en application de l'article R. 131-33-1 du code de l'environnement. Son siège est fixé à Vincennes (94), et comprend deux autres sites : Auffargis (78) et Pérols (34).

L'organisation comptable et financière du PNdF comprend :

- un ordonnateur principal ;
- un agent comptable ;
- aucune régie.

* * *

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent les « comptes annuels ». Ces comptes annuels sont eux-mêmes extraits du compte financier produit par les établissements publics nationaux.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. L'information donnée dans l'annexe donne une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

L'annexe est un document obligatoire. Son élaboration ne fait pas obstacle à la production de tout document que l'agent comptable ou l'ordonnateur estime utile à la compréhension des comptes.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1^{er} janvier 2021 : généralisation du service facturier aux cinq derniers Parcs (Ecrins, Cévennes, Guyane, Guadeloupe et La Réunion). Le Parc national de Forêts l'avait intégré dès sa création en janvier 2020.

1^{er} janvier 2021 : centralisation auprès de la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de l'Hérault de l'ensemble des comptes au Trésor des établissements rattachés (ER), et clôture des comptes initialement ouverts auprès des DDFIP de leur siège. Le compte DFT du PNDF a été créé auprès de la DDFIP 34 dès sa création au 1^{er} janvier 2021.

1^{er} janvier 2021 : envoi automatique des titres de recette dématérialisés pris en charge par l'AC aux entités publiques.

1^{er} janvier 2021 : retour à un visa *a priori* de la paye des ER.

1^{er} janvier 2021 : mise en œuvre des dispositions de l'instruction comptable commune 2021 en matière de régies avec un accompagnement et un soutien forts des services de l'AC auprès des 27 régisseurs.

Juin 2021 : mise en place d'un contrôle de supervision par la cheffe du SFACT sur les DP mises au paiement

L'année 2021 a également été marquée par les événements suivants :

- la mise en œuvre du Plan France Relance qui s'est traduite par une hausse de l'activité des agents tant en recettes qu'en dépenses ;
- la poursuite de l'harmonisation des pratiques et procédures au sein de l'agence comptable, mais également avec les services de l'ordonnateur ;
- en matière de contrôle interne comptable, les actions ont porté d'une part sur la mise à jour nominative mais également fonctionnelle de l'organigramme fonctionnel nominatif de l'agence comptable, d'autre part sur la rédaction et la mise à jour de trois fiches de procédure de l'AC dont celle relative à la fin de gestion ;
- la poursuite des travaux de fiabilisation de l'actif comptable et de l'inventaire physique, dans un contexte de changement d'outil programmé au 31 mars 2022 pour remplacer l'outil actuel peu performant et source d'erreurs ;
- un fort investissement sur la paye des agents du PNDF dans un contexte de fin du contrôle hiérarchisé de la dépense et de mise en œuvre d'un contrôle *a priori* sur toutes les modifications en paye, en sus d'un contrôle thématique mensuel *a posteriori* ;
- la stabilisation des effectifs de l'agence comptable, ce qui a permis d'absorber plus facilement qu'en 2020 l'impact des périodes d'urgence sanitaire, et donc du télétravail imposé.

SYNTHESE des principaux agrégats comptables.

Synthèse	31/12/2020	31/12/2021
Résultat net comptable	623 171,82	587 653,51
Fonds de roulement	586 085,59	1 499 492,74
Besoin en fonds de roulement	- 251 715,74	- 283 415,60
Trésorerie	837 801,33	1 782 908,34
Capacité d'autofinancement	690 483,94	762 592,80
Total immobilisations nettes	371 517,69	741 406,42
Fonds propres	934 068,42	2 165 491,78
Total bilan	1 214 519,02	2 552 536,52

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter le résultat à hauteur de 587 653,51 € en réserves en même temps que l'apurement à hauteur de XXX € du compte 110 report à nouveau (solde créditeur de 873 964,22 € au 31/12/2021).

2. Les principes, règles et méthodes comptables

Il s'agit ici de décrire succinctement les principes généraux appliqués, afin de permettre d'assurer la comparabilité des exercices.

2.1. Principes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels du PNdF sont établis selon les principes du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) déclinés dans l'instruction comptable commune.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Dans le cadre de son activité, le PNdF ne tient aucune comptabilité des stocks.

2.2. Comparabilité des comptes

2.2.1 Changements de méthodes comptables ayant eu lieu sur l'exercice.

➤ **Le principal changement de méthode comptable proposé pour le PNdF en 2021 concernait la bonne mise en œuvre de l'instruction comptable commune en matière de provisions de charges CET.**

Pour mémoire, l'accès au CET est ouvert aux agents titulaires et non titulaires de l'OFB, employés de manière continue et ayant accompli au moins une année de service. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le CET est caractérisé par la coexistence de deux régimes :

- *le régime pérenne, régime de droit commun depuis le 1er janvier 2010, institué par le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature : ce dispositif comprend les jours épargnés au titre des années 2009 et suivantes, ainsi que les jours épargnés antérieurement pour lesquels les titulaires d'un CET ont demandé au 31 décembre 2009 l'application immédiate des nouvelles dispositions prévues par le décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 ;*
- *le régime transitoire, dans lequel ont été portés, sur option des agents, les jours épargnés au titre de l'année 2008 et des années antérieures ; le CET transitoire ne peut plus être alimenté par l'agent.*

En pratique, ces deux régimes font l'objet d'une gestion distincte. Le dispositif pérenne permet d'accumuler des droits à congés rémunérés dans la limite d'un plafond global de jours fixé par l'arrêté en vigueur pris pour application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002. À la fin de chaque année, les jours épargnés sur un CET de régime pérenne peuvent être :

- *indemnisés pour les jours épargnés au-delà du seuil fixé par l'arrêté susvisé ;*

- utilisés sous forme de jours de congés ou conservés comme droits à congés futurs ;
- versés au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour les jours épargnés au-delà du seuil fixé par l'arrêté susvisé.

Les droits à congés inscrits dans un CET, qu'ils soient monétisables ou non, génèrent, à la date de clôture, une obligation de l'organisme de verser une rémunération, postérieurement à la réalisation du service fait par l'agent. Les droits acquis par l'agent en date de clôture, se traduisent par la comptabilisation d'un passif dans les comptes de l'organisme public.

Pour les CET de régime pérenne comme pour ceux relevant du régime transitoire, ce passif se traduit comme suit :

- lorsque l'agent opte pour la monétisation des jours inscrits sur son CET, l'obligation correspondante constitue une **charge à payer** ;
- lorsque les jours inscrits sur le CET constituent des droits à congés, l'obligation correspondante est une **provision pour charges** ;
- lorsque l'agent décide d'intégrer ses droits à la RAFP, l'obligation correspondante représente une **charge à payer**.

Jusqu'en 2021, le PNdF ne comptabilisait aucune provision pour charges au titre des opérations d'inventaire.

Or, l'instruction comptable commune prévoit que « la provision pour charges est déterminée selon le **coût moyen journalier de chaque agent concerné ou le coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunération**. Il doit être tenu compte des charges sociales ou fiscales correspondantes.

Le coût moyen journalier d'un agent ou d'une catégorie homogène d'agents est déterminé en prenant en compte la rémunération annuelle globale présentant un caractère récurrent, rapportée au nombre de jours travaillés par an.

À l'instar de l'État, il peut être retenu le nombre de 264 jours travaillés par an. Ce chiffre se base sur une année de 360 jours rapportée à 22 jours ouvrés mensuels. Toutefois, selon la situation particulière de l'organisme, un autre nombre de jours travaillés peut être choisi, ce choix donnera lieu à une information, dédiée en annexe. »

Au titre des opérations d'inventaire 2021, le PNdF s'est conformé à cette obligation en respectant toutes les exigences réglementaires (seuls trois autres ER s'y sont conformés en 2021, hors le PNdF : OFB, EPMP et PAG).

C'est la raison pour laquelle apparaissent pour la première fois dans les comptes du PNdF deux provisions relatives aux charges de CET, pour un montant total de 75 407,38 €. Cf. paragraphe 3.6 de la présente annexe.

➤ **Dès le début d'exercice 2021, les recettes ont été comptabilisées dans les écritures du PNdF pour le montant intégral du fait générateur.**

En effet, en 2020, les pièces budgétaires relatives aux recettes étaient le plus souvent générées après l'encaissement des fonds. Une action de mise en qualité comptable a permis de se conformer à la réglementation. Par exemple, les subventions de la tutelle sont désormais titrées à réception de la décision attributive de subvention pour le montant total qui y est mentionné ; les encaissements versés au fil de l'eau viennent ensuite émarger le titre émis. Idem pour la contribution financière de l'OFB.

Le principal impact de cette comptabilisation au plus près du fait générateur, et non au fur et à mesure des encaissements, est une nette décorrélation entre le fonds de roulement et le niveau de trésorerie. A réception de la DAS ou à publication de l'arrêté relatif à la contribution financière de l'OFB, la trésorerie n'est impactée que du montant des versements échelonnés, tandis que le fonds de roulement (et le

besoin en fonds de roulement) l'est à hauteur de l'intégralité des pièces budgétaires correspondantes, pour progressivement diminuer au fil des dépenses de l'établissement.

2.2.2 Changements d'estimations comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

2.2.3 Corrections d'erreurs sur exercice antérieur ayant eu lieu sur l'exercice en cours

Néant.

3. Notes relatives aux postes du bilan

Les éléments rédactionnels de l'annexe doivent permettre de comprendre les opérations de l'année ayant eu un impact sur les données chiffrées du haut de bilan, mais également de comprendre les évolutions de l'actif entre N-1 et N, et le cas échéant en tendance sur plusieurs exercices.

3.1 L'actif immobilisé

Le seuil unitaire de signification qui permet de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges est fixé par l'organe délibérant de l'organisme. Les seuils peuvent être définis par catégories d'éléments ou par types d'activités concernées. Le regroupement par lot n'est pas permis ; ainsi les seuils ne peuvent concerner que des immobilisations corporelles et des dépenses ultérieures immobilisables prises individuellement. La réflexion de l'organe délibérant pour fixer, par délibération, le seuil de significativité peut s'appuyer sur le seuil fiscal d'immobilisation défini dans le BOFIP : éléments d'une valeur unitaire hors taxes supérieurs à 500 €. Lors de la détermination de ce seuil, l'organe délibérant doit être en capacité de justifier son choix lorsqu'il déroge au seuil fiscal et, si besoin, de retraiter le résultat comptable afin de déterminer le résultat fiscal.

Le Conseil d'administration a confirmé ce seuil fiscal par délibération.

Cf. tableau 1 des immobilisations en annexe au présent document.

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 45 491,54€ en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 15 809,06€, leur **valeur nette est de 29 682,48€**. Cela concerne des licences et des logiciels.

Immobilisations incorporelles en cours de production : néant.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation appliqués : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat augmenté des frais accessoires. Il n'a été pratiqué ni valorisation, ni dépréciation.

Les acquisitions nouvelles s'élèvent à 492 955€, principalement en lien avec l'aménagement des bureaux du siège du parc mais aussi de l'acquisition de matériel de transport.

Immobilisations corporelles en cours de production : néant

3.1.3 Immobilisations financières

Néant.

3.1.4 Les amortissements

Cf. tableau 2 des amortissements en annexe au présent document.

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent pour leur valeur brute au bilan. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire calculé au *pro rata temporis* à partir de la date de mise en service, suivant les dispositions suivantes adoptées par délibération du Conseil d'Administration.

Pour chaque catégorie d'immobilisations, une information est fournie sur :

- L'utilisation (consommation des avantages économiques attendus) ou les taux d'amortissement utilisés : pour les taux d'amortissement, voir annexe 1.
- Le(s) poste(s) du compte de résultat dans le(s)quel(s) est incluse la dotation aux amortissements : la dotation aux amortissements est comptabilisée au compte 6811. Le poste figure dans les charges d'exploitation du compte de résultat.

La méthode de comptabilisation par composants n'a pas été utilisée.

Motifs de la reprise dans des cas exceptionnels de l'amortissement : néant.

3.2 Les stocks et en cours

Néant.

3.3 Les créances

Cf. tableau 5 des créances en annexe au présent document.

Les créances détenues par l'établissement doivent être distinguées selon leur nature et leur échéance (moins d'un an ou plus d'un an). Elles ont été comptabilisées à la prise en charge des pièces budgétaires correspondantes (titres et demandes de reversement).

A noter pour 2021 : ni créances représentées par des effets de commerce (compte 413 « Clients - Effets à recevoir sur ventes de biens ou de prestations de services »), ni apurement de créances par nature de décision (admissions en non-valeur ou remises gracieuses).

La plupart des créances de l'établissement sont à échéance de moins d'un an.

➤ **Les créances clients restant à recouvrer à la fin de l'exercice 2021 s'élèvent à 6 713,72€.** Il s'agit de créances sur rémunérations facturées ou à recevoir (trop perçus).

➤ **Des créances sur les entités publiques sont comptabilisées à hauteur de 1 800€.** Il s'agit de cotisations reprises de l'ancien GIP de préfiguration au titre des exercices 2018 et 2019.

➤ **Une créance diverse de 1 800€.** Il s'agit de l'avance initiale versée à Pôle Emploi dans le cadre de la nouvelle convention de gestion des aides au retour à l'emploi du 18 septembre 2020.

➤ **Des charges constatées d'avance** sont comptabilisées pour 1 271,33€.

3.4 Les valeurs mobilières de placement et disponibilités

L'établissement n'est pas concerné par les valeurs mobilières de placement, ni les effets de commerce.

Quant à la trésorerie, elle s'établit à un montant de 1 782 908,34 € au 31/12/2021, en hausse de 113% par rapport au 31/12/2020.

3.5 Les financements reçus

Cf. tableau 3 des financements de l'actif en annexe au présent document.

Ils concernent notamment les financements externes des actifs (FEA) reçus par le PNV. Au regard de l'importance des liens existant entre l'État et les organismes publics, la fiabilisation du haut de bilan est fondamentale. En effet, les FEA apportés par l'État aux organismes publics peuvent être comptabilisés dans les comptes de l'État au compte 26 relatif aux participations financières. La valorisation des organismes figurant au compte 26 de l'État est corroborée avec les valeurs des FEA issus de l'État inscrites dans le bilan des organismes au comptes (10x).

L'annexe des comptes financiers des organismes permet de comprendre l'évolution des comptes de fonds propres des organismes, notamment concernant les apports de l'État sous forme de FEA et donc de fiabiliser la cohérence entre les données financières des organismes et ceux de l'État.

Comme en 2020, l'établissement n'a pas comptabilisé de financement rattaché à un actif en 2021 en raison de difficultés applicatives. Compte tenu du changement d'outil Immobilisations prévu au 31/03/2022, **la régularisation devra intervenir avant la prochaine clôture.**

3.6 Les provisions

Cf. tableau 4 des provisions en annexe au présent document.

S'agissant des passifs sociaux, un changement de méthode a été appliqué au calcul des provisions pour congés sur CET. Les provisions sont désormais ventilées entre les provisions nettes et les charges sociales et fiscales conformément à l'ICC. Les modalités de calculs ont également été révisées, ce qui a conduit à la comptabilisation de **75 407,38 €** par rapport au stock existant de congés au 31/12/2021, les agents disposant d'un délai jusqu'au 31/01/2022 pour exercer leur option sur le stock de congés monétisables.

En revanche, la provision constituée en 2020 à hauteur de **23 534,86 €** concernant les dossiers d'aide au retour à l'emploi actifs à la clôture de l'exercice ont été repris en totalité en 2021 suite au départ de l'agent concerné sans réalisation du risque.

3.7 Les dettes

Cf. tableau 5 des dettes en annexe au présent document.

Les dettes sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus, et à plus de cinq ans.

- Dettes fournisseurs d'immobilisations : **1 366,80€** (retenues de garanties).
- Dettes fournisseurs pour factures non parvenues ou charges à payer : **260 002,27€**.
- Dettes sociales (personnel et cotisations sociales): **36 729,70€** dont cotisations retraite (36 456,38€).
- ➤ Dettes fiscales : **13 518,45 €** soit :
 - la taxe sur salaires de décembre 2021 (4 639,45€) pour solde de 2021 calculé et déclaré en janvier 2022 ;
 - le prélèvement à la source (8 879,00€) prélevé en janvier N+1.

3.8 Autres informations concernant le bilan

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2021 PARC NATIONAL DE FORETS

	2021	2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	623 171,82	587 653,51
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	66 034,11	174 939,29
- Plus-values de cessions	-1 278,01	0,00
- Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	0,00	0,00
Capacité d'autofinancement	690 483,94	762 592,80
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks	0,00	0,00
- créances d'exploitation	1 700,00	4 213,72
- Dettes d'exploitation	206 700,66	55 290,33
- Autres créances liées à l'activité	1 800,00	18 808,04
- Autres dettes liées à l'activité (y compris les intérêts courus)	588,85	-568,71
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	894 273,45	794 292,66
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	387 994,98	492 955,50
Cession d'immobilisations	0,00	0,00
Réduction d'immobilisations financières		
Subvention d'investissement reçues	2 000,00	643 769,85
Autres	0,00	0,00
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	-385 994,98	150 814,35
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Nouveaux emprunts	0,00	0,00
Remboursement d'emprunts	0,00	0,00
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	0,00	0,00
Variation de trésorerie	508 278,47	945 107,01
Trésorerie d'ouverture	329 522,86	837 801,33
Trésorerie de clôture	837 801,33	1 782 908,34
Variation de trésorerie	508 278,47	945 107,01

4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)	2020	2021	Variations 2020/2021
Produits de fonctionnement	1 633	2 645	+61,95%
Produits sans contrepartie directe	1 632	2 563	+57,07%
Produits directs d'activité	2	59	+3 085,51%
Autres produits	0	24	
Charges de fonctionnement	1 010	1 882	+86,28%
Achats	2 894	3 243	+12,06%
Consommations marchandises et approvisionnements liés activité	457	485	+6,10%
Charges de personnel	440	1 098	+149,94%
Autres charges de fonctionnement	43	96	+123,08%
Dotations amortissements, provisions et valeur nette comptable actifs cédés	67	198	+194,86%
Charges spécifiques (interventions)	0	176	
Charges de fonctionnement et intervention	1 010	2 058	+103,68%
Résultat d'exploitation	623	588	-5,70%
Produits financiers	0	0	
Charges financières	0	0	
Résultat financier	0	0	
Résultat	623	588	-5,70%

La structure et l'évolution du compte de résultat pour 2021 traduisent d'une part l'effet Plan France Relance, d'autre part la reprise de l'activité après un exercice 2020 marqué par la crise sanitaire.

Au-delà de ces éléments de contexte, le résultat du PNdF en 2021 se caractérise par une forte hausse des financements publics, à rapprocher d'une nette augmentation des charges d'exploitation et des charges d'intervention. La première étant plus importante que la seconde, il en résulte une légère baisse du résultat, qui reste toutefois très largement excédentaire et représente plus d'un cinquième des recettes de l'établissement en 2021.

4.1 Les produits de fonctionnement

Il s'agit ici de constater dans l'exercice les produits par nature qui se rapportent à l'activité normale et courante de l'établissement (comptes de racines 70 à 75) ou à sa gestion financière (comptes de racine 76). Les produits sont, en principe, enregistrés hors taxes collectées.

Le fait générateur d'un produit correspond à l'acquisition du droit par l'organisme. Le produit est rattaché à l'exercice au cours duquel il est acquis à l'organisme, dès lors qu'il peut être mesuré de manière fiable.

Le PNDF n'a pas mis en place le dispositif de certification d'acquisition du droit (équivalent en recettes de la certification de service fait en dépenses), le SI financier actuel ne le permettant pas.

Ces ressources incluent les subventions d'exploitation et/ou ressources spécifiques perçues, dont pour l'essentiel la contribution versée par l'Office Français de la Biodiversité pour le compte de l'Etat ainsi que de subventions provenant de collectivités et divers autres organismes publics ou privés (dons).

La contribution financière versée par l'OFB pour l'exercice 2021 s'élève à **2 489 673 €** (arrêté du ministère de la transition écologique en date du 31/12/2020 publié au Journal officiel le 9 janvier 2021). Ce montant était de 1 500 000 € en 2020 (5 655 995 € en 2019), soit une **augmentation de 66 %**.

D'autres subventions sont intervenues (MTES et DRAC) pour 67 546€.

4.2 Les charges de fonctionnement

Montant détaillé des frais accessoires d'achat lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature prévus à cet effet : néant.

Les charges d'exploitation sont en très forte augmentation quel que soit le poste considéré, et bien davantage encore les charges de personnel, caractéristique du développement de l'établissement en vue d'atteindre le périmètre cible assigné par la tutelle.

Enfin, le triplement de la dotation aux amortissements en 2021 est justifié par la mise en service des travaux du Siège et les acquisitions de matériel.

4.3 Les charges d'intervention

L'établissement a comptabilisé pour **175 846,47 €** de charges d'intervention en 2021. Il s'agit de subventions versées sous condition de réalisation à des collectivités territoriales ou des associations pour des actions de valorisation du patrimoine naturel ou culturel ou des actions en faveur de la protection de la biodiversité. Elles prennent la forme de dispositifs d'intervention pour compte propre.

Elles représentent **8,55% des charges de l'établissement en 2021**.

Il n'a été constaté ni charges à payer, ni provisions au titre des dispositifs d'intervention.

4.4 Les produits financiers

Néant en 2021.

4.5 Les charges financières

Néant en 2021.

4.6 Les impôts et taxes

Les impôts, taxes et versements assimilés sont des charges correspondant aux versements obligatoires à l'État et aux collectivités locales pour subvenir aux dépenses publiques et aux versements institués par l'autorité publique, notamment pour le financement d'actions d'intérêt économique ou social.

Evolution des impôts et taxes entre 2020 et 2021

	2020	2021
Taxe sur les salaires	31 898,00	78 465,81
Autres	-	427,52
Allocation logement	1 427,00	624,78
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	736,13	-
Autres impôts locaux	-	22,75
Taxes diverses	-	25,86
Taxe sur les salaires	-	-
	34 061,13	79 566,72

Ces charges ont progressé de 134 % en 2021, notamment du fait de l'augmentation du poste « taxe sur les salaires » en lien avec l'augmentation programmée des effectifs.

4.7 Charges et produits imputables à un autre exercice

Précisions sur la nature, le montant et le traitement :

- des charges imputables à un autre exercice : pas de montants significatifs.
- des produits imputables à un autre exercice : **une réduction de la charge de taxe sur salaires 2020 a été comptabilisée pour 3 671€ en 2021. De même, un remboursement de trop perçu par l'URSSAF a été constaté pour 1 154€.**

5. Autres informations

5.1 Evènements postérieurs à la clôture

Les événements post-clôture sont tous les événements intervenant entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la situation économique et financière de l'organisme.

Sans objet pour 2021.

5.2 Engagements hors bilan

Les entités doivent également fournir en annexe une information relative aux engagements et aux opérations hors bilan dès lors qu'ils sont significatifs et que leur connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Aucune provision pour des régimes de retraite n'est constituée, l'Etat assurant le régime général de pensions des personnels civils du PNdF.

En application de l'instruction 15-0004 du 06/07/2015 relative aux modalités de comptabilisation des dispositifs d'intervention, reprise dans la norme 13 de l'instruction commune, les engagements du PNdF au titre des dispositifs d'intervention pour compte propre sont traités soit en charges à payer, soit en Engagements Hors Bilan en raison de l'incertitude relative au montant et à la date à laquelle les restes à payer devront être versés aux bénéficiaires.

Ils s'élèvent, s'agissant des **dispositifs d'intervention**, à **3 000€**. Cf. tableau joint.

5.3 Effectifs

Les informations concernant les effectifs relèvent du rapport de présentation ou de gestion établi par l'ordonnateur, et sans être redondant avec les informations portées par le DPGCEP. Cependant, si cela est possible, une information peut être retracée dans l'annexe sur ce sujet, notamment en ce qui concerne la ventilation par catégories des effectifs, qui peut être indiquée en équivalents temps plein travaillé (ETPT) au 31 décembre de l'exercice selon la répartition suivante :

- emplois rémunérés par l'établissement, sous statut de droit public ou de droit privé :
 - ✓ titulaires
 - ✓ non titulaires
- emplois mis à disposition de l'organisme (rémunérés par l'État, d'autres collectivités ou organismes) :
 - ✓ rémunérés par l'État
 - ✓ rémunérés par d'autres collectivités ou organismes

L'information relative au personnel à temps plein et à temps partiel peut également être mentionnée.

Sans objet pour 2021.

5.4 Contrats à long terme

De par leur nature pluriannuelle, les contrats à long terme nécessitent un suivi particulier couvrant plusieurs exercices. L'annexe des états financiers doit donc fournir une information spécifique et complète afin de faciliter leur suivi. Ces opérations sont définies dans le fascicule 19 relatif aux contrats à long terme.

Sans objet pour 2021.

5.5 Contrats concourant à la réalisation d'un service public

Les contrats concourant à la réalisation d'un service public permettent à un organisme de rendre des services publics aux usagers en faisant participer d'autres entités, privées ou publiques selon les cas, à la réalisation, à la construction, au développement ou au financement de biens permettant de fournir un service public directement ou par l'intermédiaire de ces tiers qui en assurent alors, en outre, l'exploitation.

Les actifs et les passifs provenant de contrat concourant à la réalisation d'un service public font l'objet de développements individualisés dans l'annexe des états financiers de l'organisme partenaire. Les informations fournies sur les éléments provenant des contrats concourant à la réalisation d'un service public sont *a minima* celles qui seraient requises si ces éléments ne provenaient pas de ces contrats.

Sans objet pour 2021.

5.6 Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats d'économie d'énergie

Conformément aux dispositions du protocole de Kyoto relatif aux changements climatiques, un mécanisme d'échanges des droits d'émission des gaz à effet de serre a été défini afin de réguler les activités économiques polluantes et ainsi, de lutter contre le réchauffement climatique. Les exploitants de sites polluants sont dénommés « assujettis ». En début d'exercice, les organismes « assujettis » reçoivent des quotas d'émission de gaz à effet de serre et lors de leur activité annuelle, les consomment.

Conformément aux dispositions de la norme 21 « Les quotas d'émission de gaz à effet de serre », l'annexe des états financiers d'un organisme doit fournir une information concernant les quotas reçus et consommés au titre de sa nature d'exploitant assujetti. De par leur nature, les quotas d'émission sont classés en stocks. L'annexe expose les mécanismes des systèmes d'échange des quotas d'émission et les traitements comptables associés.

Sans objet pour 2021.

6. Eléments liés à l'activité de l'agence comptable

6.1 Le service facturier.

En matière de dépense, l'activité du groupement comptable pour le parc national de Forêts a porté sur le visa, la liquidation et la prise en charge de **855 demandes de paiement (DP) pour un montant total de 1 148 717,62 €** (663 DP en 2020 pour un montant de 683 755,36 €), soit une forte augmentation tant en volumétrie de DP payées (+29%) qu'en termes d'enjeux financiers plus importants (+68%).

			Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Factures	Factures traitées	Nb	715	551
		Montant	1 106 633,22 €	685 057,53 €
	Factures non liquidées (validées)	Nb	49	
		Montant	170 512,62 €	
	Factures rejetées	Nb	35	
		Montant	98 509,72 €	
	Facture avec référence EJ	Nb		
Montant				
Facture avec référence AC	Nb			
	Montant			
Taux de facture avec références	Taux (montant -			
SF	Dématisation	Nb	669	422
		Montant	994 257,00 €	551 270,02 €
		Taux	93,57%	76,59%
	SF certifié sur EJ	Nb		
		Montant		
	SF certifié sur marché	Nb		
Montant				
SF liquidé	Nb	702		
	Montant	955 634,24 €		
Ancienneté SF constaté	Nb jours	-		
DP (exclusion DP Paie)	DP payées	Nb	855	663
		Montant	1 148 717,62 €	683 755,36 €
	DP sans paiement	Nb	1	
		Montant	0,10 €	
	DP annulées	Nb	15	
		Montant	6 835,84 €	
	FRED	Nb	138	120
Montant		18 512,98 €	15 199,57 €	
DP traitées SFACT (hors FRED)	Nb	712		
	Montant	1 098 245,95 €		
DP ordonnateur	Nb	4		
	Montant	31 958,59 €		
DGP et IM	DGP	Nb jours	9	4
	IM liquidés	Montant		



Conformément à la tendance globale, les factures traitées sont en forte augmentation (+529% en nombre ; + 276 % en montant), tout comme les DP traitées par le SFACT (+469% en nombre ; +591 % en montant), ainsi que les SF liquidés (+1 000 % en nombre et en montant).

Les SF liquidés sur le seul mois de décembre représentent 30 % des SF liquidés sur toute l'année en nombre et 47 % en montant. **Il est proposé à l'ordonnateur de lisser cette activité sur l'ensemble de l'année pour l'exercice 2022.**

Le taux de facture avec référence à l'EJ ou à l'AC se maintient à un niveau très satisfaisant tout au long de l'année, ce qui améliore considérablement le délai de traitement des factures.

Toutefois, afin d'améliorer ce taux sur l'exercice 2022, l'ordonnateur est invité à échanger avec Total (14 factures), Technic bureau (50 factures), Elis (28 factures) Orange (16 factures) et Itgrity (16 factures).

D'autre part, **le taux de dématérialisation des factures reflète encore des marges de progression** ; sur le mois de décembre, il s'établit juste au-dessus de 90 %. Là encore il s'agit d'améliorer le délai de traitement des factures.

Le délai global de paiement est de près **de 9 jours en 2021 pour le PNDF**, quand il s'établit à une moyenne de 8 jours pour l'ensemble du service facturier.

Il convient de noter que le PNDF représente 3,5% des DP traitées par le SFACT en 2021 (mais 3,07% au regard des enjeux financiers traités).

6.2 Le service de la paye.

La sécurisation du processus paye en mode CHD ayant montré ses limites, compte tenu des difficultés pointées dans une étude externe et au travers d'un audit interne mené au cours du deuxième semestre 2020, un retour à un contrôle exhaustif s'imposait à compter de 2021, pour l'ensemble des établissements rattachés.

Les contrôles mensuels ont porté sur tous les entrants, tous les sortants et toutes les variations de paye (indices, régime indemnitaire, changement de grilles, RIB) par-rapport au mois précédent.

Le contrôle de la paye a conduit au contrôle de **162** bulletins de payes sur un nombre total de **249**, soit un taux de contrôle de 65 %.

Ce contrôle a fait apparaître 14 anomalies (absence de pièces justificatives), soit **un taux d'anomalies de 8,6 %**.

6.3 Le service du recouvrement

En matière de recouvrement, comme en 2020, la campagne de poursuites est restée limitée en raison de la crise sanitaire et du maintien du télétravail imposé plusieurs jours par semaine.

Néanmoins, 35 titres ont été visés et pris en charge pour un montant total de **3 211 951,96 €** (10 titres pris en charge en 2020 pour un montant total de 1 635 413,65 €).

S'agissant des créances clients, le taux de recouvrement sur exercice en cours est de **53,61%**, les créances ayant été émises tardivement dans l'année. Celui des financements publics est de **100%**.

Des actions de recouvrement offensifs ont été menées en tant que de besoin (lettres de relance et mises en demeure notamment). Neuf mises en demeure ont été envoyées s'agissant des créances de l'ancien GIP.

6.4 Le service de la comptabilité

Le service comptabilité a, quant à lui, réalisé en 2021 notamment :

- de façon quotidienne, les travaux d'apurement des comptes de tiers des douze établissements rattachés, ainsi que la régularisation des écritures erronées.
Ainsi, 100% des recettes perçues avant émission des titres ont été régularisées, de même que 100% des dépenses payées avant ordonnancement et 100% des pensions civiles.
- de façon hebdomadaire, la comptabilisation du relevé DFT de chacun des 12 établissements, mais également des moyens de paiement reçus.
- de façon mensuelle, la constitution du tableau 7 « plan de trésorerie » au vu des opérations exécutées, à destination des ordonnateurs. Il est à noter qu'à compter de l'automne 2021, l'automatisation de la production de ce tableau dans l'outil a été fiabilisée, permettant aux deux agents concernés de se concentrer sur les travaux d'apurement et de mise en qualité comptable.
- de façon périodique, les travaux de régularisation participant à la fiabilisation des comptes de hauts de bilan.

**Visa du compte financier de l'exercice 2021
du Parc national de forêts**

Vu le décret n°12-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24,32 et 212

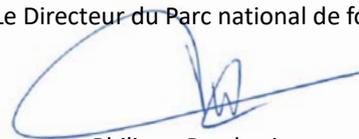
Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur comprend

- Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- La balance des valeurs inactives. (le cas échéant)

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à Arc-en-Barrois, le 28/02/2022

Le Directeur du Parc national de forêts,



Philippe Puydarrieux

Annexe 1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

PARC NATIONAL DE FORETS 2021

RUBRIQUES ET POSTES	AMORTISSEMENT		VALEUR BRUTE AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA FIN DE L'EXERCICE
	TAUX %	DUREE ans		Virements de poste à poste et corrections d'erreurs*	ACQUISITION S/MISES A DISPOSITION/ TRANSFERTS	Virements de poste à poste et corrections d'erreurs*	CESSIONS/MISES AU REBUT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			27 550,34	0,00	17 941,20	0,00	0,00	45 491,54
Frais de recherche et développement C/203		5	5 100,00		17 941,20			23 041,20
Logiciels C/2053		3	22 450,34		0,00		0,00	22 450,34
Concessions, brevets, licences, marques, procédés...C/2058		5	0,00		0,00			0,00
Immobilisations incorporelles en cours C/232			0,00		0,00			0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			458 961,46	0,00	475 014,30	0,00	3 955,16	930 020,60
Terrains C/211			0,00		0,00			0,00
Agencements et installations de terrains C/212	10	10	0,00		13 680,00			13 680,00
Installations et aménagements de constructions C/2135	10	10	1 728,00		47 285,87			49 013,87
Installations, agencements de constructions sur sol d'autrui C/214	10	10	0,00		0,00			0,00
Installations à caractère spécifique C/2153	10	10	1 706,16		0,00			1 706,16
Matériel C/2154	10	10	537,60		9 506,04			10 043,64
Outils C/2155	20	5	0,00		0,00			0,00
Collections C/216			0,00		0,00			0,00
Installations générales, aménagements divers C/2181	20	5	72 041,23		199 541,73			271 582,96
Matériel de transport C/2182	20	5	17 805,44		60 437,00			78 242,44
Matériel de bureau C/21831	33,33	3	101 009,31		16 771,85			117 781,16
Matériel informatique C/21832	33,33	3	195 649,89		70 952,59		0,00	266 602,48
Mobilier C/2184	10	10	68 483,83		56 180,42		3 955,16	120 709,09
Matériel divers C/2188	20	5	0,00		658,80			658,80
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et installations de terrains C/2312			0,00		0,00			0,00
Constructions sur sol d'autrui C/2314			0,00		0,00			0,00
Installations techniques, matériel et outillage C/2315			0,00		0,00			0,00
Autres C/2318			0,00		0,00		0,00	0,00
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS			0,00		0,00	0,00		0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Dépôts et cautionnements versés C/275			0,00		0,00			0,00
Autres créances immobilisées C/276								0,00
TOTAUX			486 511,80	0,00	492 955,50		3 955,16	975 512,14

*Corrections d'erreurs (comptes110/119)

V

V

Annexe 2 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

PARC NATIONAL DE FORETS 2021

RUBRIQUES ET POSTES	Cumulés au début de l'exercice	AUGMENTATIONS (dotations de l'exercice)	AUGMENTATIONS (Virements de poste à poste et corrections d'erreurs*)	DIMINUTIONS (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 224,66	3 584,40	0,00	0,00	15 809,06
Frais de recherche et développement C/2803	0,00	1 020,00			1 020,00
Logiciels C/28053	12 272,65	2 564,40		0,00	14 837,05
Concessions, brevets, licences, marques, procédés... C/28058	-47,99	0,00			-47,99
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 769,45	119 435,04	0,00	3 907,83	218 296,66
Agencements de terrains bâtis C/2812	0,00	0,00			0,00
Installations et aménagements de constructions C/28135	0,00	172,80			172,80
Installations, agencements de constructions sur sol d'autrui C/2814	0,00	0,00			0,00
Installations à caractère spécifique C/28153	2,37	170,62			172,99
Matériel C/28154	525,80	3 702,60			4 228,40
Outillage C/28155	0,00	0,00			0,00
Installations générales, aménagements divers C/28181	3 339,38	19 729,42			23 068,80
Matériel de transport C/28182	0,00	1 442,29			1 442,29
Matériel de bureau C/281831	10 934,30	33 669,76			44 604,06
Matériel informatique C/281832	44 564,59	55 450,95		0,00	100 015,54
Mobilier C/28184	43 403,01	5 022,60		3 907,83	44 517,78
Matériel divers C/28188	0,00	74,00			74,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BIENS VIVANTS)	0,00	0,00			0,00
TOTAUX	114 994,11	123 019,44	0,00	3 907,83	234 105,72

*Corrections d'erreur (compte 110)

V

V

Annexe 3 TABLEAU DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF

PARC NATIONAL DE FORETS 2021

RUBRIQUES ET POSTES	Cumulés nets au début de l'exercice	AUGMENTATIONS (financements reçus)	AUGMENTATIONS (virement de poste à poste ou correction d'erreur*)	DIMINUTIONS (reprise suites amortissements du bien)	DIMINUTIONS (virement de poste à poste ou correction d'erreur)	Cumulés nets à la fin de l'exercice
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	58 104,20	634 894,25	0,00	0,00	0,00	692 998,45
Contrepartie et financements des actifs C/10411	58 104,20					58 104,20
Financements rattachés à un actif C/104	0,00	634 894,25		0,00		634 894,25
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 875,60
Financements non rattachés à un actif C/131	2 000,00	0,00		0,00		5 555,60
- régions	2 000,00	3 555,60		0,00		5 555,60
- départements	0,00	0,00				0,00
- union européenne	0,00	0,00				0,00
Financements rattachés à un actif C/134	0,00	5 320,00		0,00		5 320,00
- régions	0,00	0,00		0,00		0,00
- départements	0,00	0,00		0,00		0,00
- communes et groupements de communes	0,00	0,00		0,00		0,00
- autres cepl	0,00	5 320,00		0,00		5 320,00
- union européenne	0,00	0,00		0,00		0,00
- autres organismes	0,00	0,00		0,00		0,00
- autres	0,00	0,00		0,00		0,00
AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT C/138	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAUX	60 104,20	634 894,25	0,00	0,00	0,00	703 874,05

* Corrections d'erreur (compte 110/119)

V

V

Annexe 4 TABLEAU DES PROVISIONS

PARC NATIONAL DE FORETS 2021

RUBRIQUES ET POSTES	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice provision utilisée	Reprise de l'exercice provision non utilisée	Solde à la clôture
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00
Provisions pour litiges C/1511					00,00
Provisions pour risques C/1518	00,00	00,00		00,00	00,00
PROVISIONS POUR CHARGES	23 534,86	75 407,38	00,00	23 534,86	75 407,38
Provisions pour gros entretiens C/1581					00,00
Provisions pour CET C/1582	00,00	75 407,38	00,00	00,00	75 407,38
Provisions pour ARE C/1587	23 534,86	00,00	00,00	23 534,86	00,00
Autres provisions C/1588					00,00
TOTAUX	23 534,86	75 407,38	00,00	23 534,86	75 407,38

V

V

ANNEXE 5 : ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 PARC NATIONAL DE FORETS

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an			Échéances à moins d'un an	Échéances	
							de 1 à 5 ans	à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :				Dettes financières				
Créances rattachées à des participations				Emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) souscrits auprès des établissements financiers				
Autres créances immobilisées				Dettes financières et autres emprunts				
Créances de l'actif circulant :				Dettes non financières				
Entités publiques et organismes internationaux et européens	900,00	900,00		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 369,07	260 002,27	1 366,80	
Clients et comptes rattachés	6 713,72	6 713,72		Dettes fiscales et sociales	50 248,15	50 248,15		
Avances et acomptes versés	12 250,00	12 250,00		Avances et acomptes reçus	0,00			
Autres	7 086,71	7 086,71		Autres dettes	20,14	20,14		
Charges constatées d'avance	1 271,33	1 271,33	0	Produits constatés d'avance	0,00			
TOTAL	28 221,76	28 221,76	0,00	TOTAL	311 637,36	310 270,56	1 366,80	0,00

(1) Prêts accordés en cours d'exercice ; Prêts récupérés en cours d'exercice (2) Emprunts souscrits en cours d'exercice ; emprunts remboursés en cours d'exercice

TABLEAU 1 - CF 2021
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT (prévision)	20		20
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT (exécution)	17,82		17,82
Rappel du plafond d'emploi notifié par le responsable de programme (ETPT)	20		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME				TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		ETPT	Dépenses de personnel (*)
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)		
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3 + 4)	17,82	1160058,94	0	0	17,82	0
1 - TITULAIRES	6,05	540622,42	0	0	6,05	0
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion déconcentrés dans l'organisme)	5,25				5,25	0
* Titulaires organisme	0,8				0,8	0
2 - CONTRACTUELS	11,77	599526,42	0	0	11,77	0
* Contractuels de droit public	10,29	550694,81	0	0	10,29	0
. Contractuels quasi-statut :	10,29	550694,81	0	0	10,29	0
δCDI	1				1	0
δCDD	9,29				9,29	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)					0	0
Autres contractuels de droit public :	1,48	48831,61	0	0	1,48	0
δCDI					0	0
δCDD	1,48				1,48	0
3 a) - CONTRATS AIDES					0	0
3 b) – APPRENTIS					0	0
4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL		19910,1		0		19910,1
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacances et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, allocations retraites à la charge de l'établissement)		11458,38				11458,38
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès)		858				858
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (IKV, rachats de jours CET, CSG, versements transport, indemnité président CA)		7593,72				7593,72
Ligne d'ajustement						0

TABLEAU 2 - CF2021
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES											RECETTES					
	Montants										Montants					
	AE					CP					CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021	
	CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021	CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021						
Personnel	465617,92	1 229 800,00	1 229 800,00	-73 628,20	1 156 171,80	464 883,76	1 229 800,00	1 229 800,00	-73 028,20	1 156 771,80	1 637 600,36	2 500 000,00	2 525 671,98	693 323,64	3 218 995,62	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	11926,55	100 000,00	100 000,00		140 874,06	11 926,55	100 000,00		0,00		1 500 000,00	2 500 000,00	2 489 673,00	-2 489 673,00	0,00	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)
											131 557,00		10 000,00	2 243 908,52	2 253 908,52	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	508987,98	772 294,00	750 404,00	-93 707,90	656 696,10	420 040,84	644 894,00	635 078,00	-225 758,81	409 319,19				0,00	0,00	Fiscalité affectée
													25 885,18	928 666,47	954 551,65	Autres financements publics
Intervention	0	150 000,00	470 000,00	-7 348,88	462 651,12	0,00	150 000,00	262 000,00	-160 445,04	101 554,96	6 043,36		113,80	10 421,65	10 535,45	Recettes propres
Investissement	387946,99	579 000,00	1 300 636,40	-148 802,04	1 151 834,36	242 797,09	579 000,00	896 583,80	-291 681,98	604 901,82	0,00	300 000,00	691 881,80	-691 881,80	0,00	Recettes fléchées*
												300 000,00	691 881,80	-691 881,80	0,00	Financements de l'Etat fléchés
														0,00	0,00	Autres financements publics fléchés
														0,00	0,00	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	1 362 552,89	2 731 094,00	3 750 840,40	-323 487,02	3 427 353,38	1 127 721,69	2 603 694,00	3 023 461,80	-750 914,03	2 272 547,77	1 637 600,36	2 800 000,00	3 217 553,78	1 441,84	3 218 995,62	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)						509 878,67	196 306,00	194 091,98	752 355,87	946 447,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CF 2021 - Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2)

	Niveau des restes à payer au 31/12/2020 (CF 2020) (1)	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2020 à solder (2)	Niveau des restes à payer au 31/12/2020 après annulation d'AE (3) = (1) - (2)	AE 2021 (4)	CP 2021 sur AE antérieures à 2021 (5)	CP 2021 sur AE 2021 (6)	Total CP 2021 (7) = (5) + (6)	Niveau des restes à payer au 31/12/2021 (8) = (3) + (4) - (7)
Fonctionnement hors personnel	88 947		88 947	656 696	920	408 399	409 319	336 324
Intervention			0	462 651		101 555	101 555	361 096
Investissement	145 150		145 150	1 151 834		604 902	604 902	692 083
Total	234 097	0	234 097	2 271 182	920	1 114 856	1 115 776	1 389 503

A minima remplir les colonnes en jaune.

Tableau complémentaire au tableau des dépenses par destination (n°3) - Compléments commentaires fonctions support

Pour simplifier les commentaires des principaux postes de dépenses de fonctionnement et d'investissement support (en AE et CP), deux tableaux sont proposés ci-dessous :

Fonctionnement support

2020	2021	Commentaires des évolutions significatives

TABLEAU 3 - CF2021
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	0,00	0,00	24 327,27	10 360,41	0,00	0,00	19 448,99	19 448,99	43 776,26	29 809,40
1-1 Acquisition de connaissances			15 619,46	2 991,70			19 448,99	19 448,99	35 068,45	22 440,69
1-2 Administration et diffusion des connaissances			4 016,45	6 677,35					4 016,45	6 677,35
1-3 Contribution à des programmes de recherche			4 691,36	691,36					4 691,36	691,36
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	0,00	0,00	8 190,67	-7 262,24	308 869,36	43 204,96	197 948,18	134 624,30	515 008,11	170 567,02
2-1 Surveillance du territoire et des usages			8 736,72	-8 843,07			81 789,43	86 781,05	88 526,15	77 937,98
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux			1 602,60	8 994,38	266 791,50	29 704,96	79 394,60	18 144,00	347 788,70	56 843,34
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturel et paysager			-148,75	-7 413,55	42 077,86	13 500,00	36 764,15	29 699,25	78 693,26	35 785,70
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	0,00	0,00	17 754,67	22 808,95	109 341,60	43 000,00	0,00	10 715,16	127 096,27	76 524,11
3-1 Agriculture			16 536,74	15 901,94	30 000,00				46 536,74	15 901,94
3-2 Sylviculture									0,00	0,00
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature			1 157,93	1 087,13	40 000,00	10 000,00			41 157,93	11 087,13
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir				5 759,88				10 715,16	0,00	16 475,04
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme			60,00	60,00	11 341,60	5 000,00			11 401,60	5 060,00
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux					23 000,00	23 000,00			23 000,00	23 000,00
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin									0,00	0,00
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau					5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques									0,00	0,00
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)									0,00	0,00
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	0,00	0,00	123 316,81	112 438,73	44 440,16	15 350,00	137 620,37	59 740,37	305 377,34	187 529,10
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire			961,20	961,20	5 676,83				6 638,03	961,20
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics			205,21	205,21	35 763,33	15 350,00			35 968,54	15 555,21
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public							121 069,08	43 189,08	121 069,08	43 189,08
4-4 Outils de communication de l'EPPN			122 150,40	111 272,32	3 000,00		16 551,29	16 551,29	141 701,69	127 823,61
5 Piloter la politique du Parc national	0,00	0,00	3 076,60	3 076,60	0,00	0,00	0,00	0,00	3 076,60	3 076,60
5-1 Animation et évaluation de la charte			2 475,00	2 475,00					2 475,00	2 475,00
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines			17,50	17,50					17,50	17,50
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales			584,10	584,10					584,10	584,10
6 Gérer l'établissement public	1 156 171,80	1 156 771,80	480 030,18	267 896,74	0,00	0,00	796 816,82	380 373,00	2 433 018,80	1 805 041,54
6-1 Management général	12 298,00	12 298,00	7 872,56	5 706,18			7 384,78	20 170,56	25 388,96	25 388,96
6-2 Gestion financière									0,00	0,00
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	1 042,06	1 042,06	466 778,24	257 317,45			348 330,04	248 700,99	816 150,34	507 060,50
6-4 Gestion des ressources humaines	1 142 831,74	1 143 431,74	5 379,38	4 685,06					1 148 211,12	1 148 116,80
6-5 Immobilier / logistique				188,05			448 486,78	124 287,23	448 486,78	124 475,28
TOTAL	1 156 171,80	1 156 771,80	656 696,10	409 319,19	462 651,12	101 554,96	1 151 834,36	604 901,82	3 427 353,38	2 272 547,77

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B 946 448

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Il est demandé de n'inscrire qu'un seul chiffre par ligne correspondant à une même recette par origine. Cela permet d'éviter qu'une même origine s'impute sur deux colonnes de recettes, ce qui rend la lecture du tableau plus complexe.

Budget	RECETTES									
	Recettes globalisées					Recettes fléchées				Total (C)
	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Dotation de fonctionnement (contribution OFB)		1 996 238,40							1 996 238,40	
									0,00	
MTES (Plan de relance)		256 729,20							256 729,20	
Région grand Est Solde subvention DRAAF FIE (convention GIP)		940,92							940,92	
MTES (dont 435 152,60€ de Plan de Relance)				435 741,45					435 741,45	
OFB				497 934,60					497 934,60	
Recettes diverses de l'établissement (Région Grand Est + DRAC)				15 555,60					15 555,60	
Etablissement public - PNE				5 320,00					5 320,00	
									0,00	
									0,00	
AXA Fce - remboursement sinistre					608,01				608,01	
URSSAF					2 441,00				2 441,00	
SIE Chaumont- Paie ecarts de centimes					9,33				9,33	
Pôle Emploi					3 364,41				3 364,41	
Avoirs TOTAL DE - Orange					712,70				712,70	
COAL subvention nuits des forêts					3 000,00				3 000,00	
Cotisation GIP Impavé					400,00				400,00	
									0,00	
									0,00	
									0,00	
									0,00	
									0,00	
									0,00	
									0,00	
TOTAL	0,00	2 253 908,52	0,00	954 551,65	10 535,45	0,00	0,00	0,00	3 218 995,62	

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C -

TABLEAU 4 - CF2021
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS						FINANCEMENTS						
	CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021		CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		509 878,67	196 306,00	194 091,98	752 355,87	946 447,85	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>				<i>0,00</i>						<i>0,00</i>		<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>				<i>0,00</i>						<i>0,00</i>		<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) ;				0,00						0,00		Nouveaux emprunts (capital) (b2) ;
Nouveaux prêts (capital) (b1) ;				0,00						0,00		Remboursements de prêts (capital) (b2) ;
Dépôts et cautionnements (b1)				0,00						0,00		Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	6436,73			1 621,86	1 621,86		4 836,53			281,02	281,02	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	6 436,73	0,00	0,00	1 621,86	1 621,86		514 715,20	196 306,00	194 091,98	752 636,89	946 728,87	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	508 278,47	196 306,00	194 091,98	751 015,03	945 107,01		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				0,00	<i>0,00</i>					0,00	<i>0,00</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>				945 107,01	945 107,01					0,00	0,00	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	514 715,20	196 306,00	194 091,98	752 636,89	946 728,87		514 715,20	196 306,00	194 091,98	752 636,89	946 728,87	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5 - CF2021
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1) CF 2020	Débit (c1) BI 2021	Débit (c1) dernier Budget rectificatif 2021	Débit (c1) CF 2021	Crédit (c2) CF 2020	Crédit (c2) BI 2021	Crédit (c2) dernier Budget rectificatif 2021	Crédit (c2) CF 2021
Opération 1	C 4...									
	C 4...									
Opération 2	C 4...									
	C 4...									
Opération 3	C 4...									
	C 4...									
Opération ...	C 4...									
	C 4...									
TOTAL				-	-	-	-	-	-	-

Néant

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique. Les montants relatifs à la TVA doivent obligatoirement apparaître

TABLEAU 6 - CF2021
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants					PRODUITS	Montants				
	CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021		CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021
Personnel	439 507,00	1 229 800,00	1 229 800,00	-131 307,22	1 098 492,78	Subventions de l'Etat	1 631 557,00	2 500 000,00	2 489 673,00	73 017,32	2 562 690,32
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	114 914,00		100 000,00	224 963,13	324 963,13	<i>Dont contribution versée par l'OFB</i>	1 631 557,00	2 500 000,00	2 489 673,00	-2 489 673,00	
						Fiscalité affectée				0,00	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	570 734,00	734 894,00	635 078,00	148 267,29	783 345,29	Autres subventions			727 880,78	-727 880,78	
Intervention (le cas échéant)		150 000,00	262 000,00	-86 153,53	175 846,47	Autres produits	1 856,00			82 647,73	82 647,73
TOTAL DES CHARGES (1)	1 010 241,00	2 114 694,00	2 126 878,00	-69 193,46	2 057 684,54	TOTAL DES PRODUITS (2)	1 633 413,00	2 500 000,00	3 217 553,78	-572 215,73	2 645 338,05
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	623 172,00	385 306,00	1 090 675,78	-503 022,27	587 653,51	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 633 413,00	2 500 000,00	3 217 553,78	-572 215,73	2 645 338,05	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 633 413,00	2 500 000,00	3 217 553,78	-572 215,73	2 645 338,05

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants				
	CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	623 172	385 306	1 090 676	-503 022,27	587 654
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	67 312	90 000		198 474,15	198 474
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				23 534,86	23 535
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0,00	
- produits de cession d'éléments d'actifs				0,00	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs				0,00	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	690 484	475 306	1 090 676	-328 082,98	762 593

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants					RESSOURCES	Montants				
	CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021		CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0,00	0	Capacité d'autofinancement	690 484	475 306	1 090 676	-328 082,98	762 593
Investissements	387 947	579 000	896 584	-403 628,50	492 956	Financement de l'actif par l'État		300 000		634 894,25	634 894
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	2 000			8 875,60	8 876
						Autres ressources				0,00	
Remboursement des dettes financières				0,00		Augmentation des dettes financières				0,00	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	387 947	579 000	896 584	-403 628,50	492 956	TOTAL DES RESSOURCES (6)	692 484	775 306	1 090 676	315 686,87	1 406 363
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	304 537	196 306	194 092	719 315,37	913 407	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	0	0	0,00	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants				
	CF 2020	BI 2021	Dernier BR 2021	Variation BR/CF	CF 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	304 537	196 306	194 092	719 315,37	913 407
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-446 478	-554 709	0	-31 699,66	-31 700
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	751 015	751 015	194 092		945 107
<i>Dont variation de la TRESORERIE FLECHEE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*</i>	0	0	0	0,00	0
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	586 086	487 710	985 567	513 926	1 499 493
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-251 716	-329 524	-46 326	-237 089	-283 415
Niveau final de la TRESORERIE	837 801	817 234	1 031 893	751 015	1 782 908

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7 - CF2021
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	837 801,33	1 175 219,60	1 078 105,44	1 761 378,03	1 980 765,18	2 291 909,10	2 148 312,35	1 967 734,99	2 435 308,26	2 176 909,70	2 204 431,61	2 210 724,95	22 268 600,54
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	0,00	2 000,00	588,85	0,00	1 318 332,38	100,00	831 034,60	0,00	556 865,00	299 701,68	0,00	205 679,71	3 214 302,22
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)													0,00
Autres financements de l'Etat					1 199 543,04				555 511,00	299 701,68		199 152,80	2 253 908,52
Fiscalité affectée													0,00
Autres financements publics		2 000,00	588,85		118 708,20		827 934,60					5 320,00	954 551,65
Recettes propres					81,14	100,00	3 100,00		1 354,00			1 206,91	5 842,05
Recettes budgétaires fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements de l'État fléchés													0,00
Autres financements publics fléchés													0,00
Recettes propres fléchées													0,00
Opérations non budgétaires	497 934,60	4 500,00	811 753,33	323 555,60	-820 397,78	10 000,00	-826 954,85	556 665,00	-556 665,00	-940,92	200 031,93	-199 831,79	-349,88
Emprunts : encaissements en capital													0,00
Prêts : encaissement en capital													0,00
Dépôts et cautionnements													0,00
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													0,00
Opérations gérées en comptes de tiers :	497 934,60	4 500,00	811 753,33	323 555,60	-820 397,78	10 000,00	-826 954,85	556 665,00	-556 665,00	-940,92	200 031,93	-199 831,79	-349,88
- TVA encaissée													0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	497 934,60	4 500,00	811 753,33	323 555,60	-820 397,78	10 000,00	-826 954,85	556 665,00	-556 665,00	-940,92	200 031,93	-199 831,79	-349,88
A. TOTAL	497 934,60	6 500,00	812 342,18	323 555,60	497 934,60	10 100,00	4 079,75	556 665,00	200,00	298 760,76	200 031,93	5 847,92	3 213 952,34
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	127 573,53	102 967,21	115 151,04	146 219,41	189 294,82	151 907,70	182 101,97	33 065,52	312 629,65	272 750,67	197 901,82	436 291,03	2 267 854,37
Personnel	13 937,53	56 139,79	89 423,83	104 362,76	113 636,53	116 979,79	102 482,60	9 379,00	202 735,78	103 219,78	118 805,41	121 008,26	1 152 111,06
Fonctionnement	38 739,94	21 501,63	21 786,80	33 709,37	58 744,81	25 916,06	52 652,90	7 131,96	68 508,81	16 038,64	50 300,67	69 318,72	464 350,31
Intervention							5 400,00		17 600,00	29 704,96	14 500,00	39 350,00	106 554,96
Investissement	74 896,06	25 325,79	3 940,41	8 147,28	16 913,48	9 011,85	21 566,47	16 554,56	23 785,06	123 787,29	14 295,74	206 614,05	544 838,04
Dépenses liées à des recettes fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel													0,00
Fonctionnement													0,00
Intervention													0,00
Investissement													0,00
Opérations non budgétaires	32 942,80	646,95	13 918,55	-42 050,96	-2 504,14	1 789,05	2 555,14	56 026,21	-54 031,09	-1 511,82	-4 163,23	-2 626,50	990,96
Emprunts : remboursements en capital													0,00
Prêts : décaissements en capital													0,00
Dépôts et cautionnements													0,00
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	32 942,80	646,95	13 918,55	-42 050,96	-2 504,14	1 789,05	2 555,14	56 026,21	-54 031,09	-1 511,82	-4 163,23	-2 626,50	990,96
Opérations gérées en comptes de tiers :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA décaissée													0,00
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													0,00
B. TOTAL	160 516,33	103 614,16	129 069,59	104 168,45	186 790,68	153 696,75	184 657,11	89 091,73	258 598,56	271 238,85	193 738,59	433 664,53	2 268 845,33
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	337 418,27	-97 114,16	683 272,59	219 387,15	311 143,92	-143 596,75	-180 577,36	467 573,27	-258 398,56	27 521,91	6 293,34	-427 816,61	945 107,01
SOLDE CUMULE (1) + (2)	1 175 219,60	1 078 105,44	1 761 378,03	1 980 765,18	2 291 909,10	2 148 312,35	1 967 734,99	2 435 308,26	2 176 909,70	2 204 431,61	2 210 724,95	1 782 908,34	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8 - CF2021
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

	Antérieures à 2021 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Exécution 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes fléchées (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements de l'État fléchés		0,00				0,00
Autres financements publics fléchés		0,00				0,00
Recettes propres fléchées		0,00				0,00
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel						
AE=CP						0,00
Fonctionnement						
AE						0,00
CP						0,00
Intervention						
AE						0,00
CP						0,00
Investissement						
AE						0,00
CP						0,00
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0

Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	0	0	0	0	0	0
--	---	---	---	---	---	---

TABLEAU 8 - CF2021
Opérations liées à la mise en œuvre du Plan de relance

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.
Il est précisé que ce tableau 8bis doit permettre de distinguer les opérations fléchées du plan de relance (dispositifs MTE - Biodiversité/Aires protégées et dispositifs DIE-Immobilier), mais que ces opérations doivent également figurer dans le tableau 8 (onglet précédent).

	Exécution 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	0	0	
Recettes fléchées (b)	0	0	0	0
Financements de l'État fléchés				0
Autres financements publics fléchés				0
Recettes propres fléchées				0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	0	0	0
Personnel				
AE=CP				0
Fonctionnement				
AE				-
CP				-
Intervention				-
AE				-
CP				-
Investissement				-
AE				-
CP				-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	0	0	0	0

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre

Autofinancement des opérations fléchées (d)				0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)				0

Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	0	0	0	0

TABLEAU 9 - CF2021
Opérations pluriannuelles - exécution

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

NB : Indiquer les opérations correspondant au plan de relance en identifiant par un code couleur celles qui relèvent de la mesure biodiversité des autres mesures du plan de relance (AAP bâti de l'Etat notamment).

Opération	Nature	Prévision	Exécution 2021						Prévision 2022 et suivantes	
		Coût total de l'opération (1)	AE consommées les années antérieures à 2021 (2)	AE consommées en 2021 (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à 2021 (5)	CP consommés en 2021 (6)	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)	Restes à payer (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)
Plan de relance	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention			229 660	229 660		0		229 660	
	Investissement			349 115	349 115		132 487	132 487	216 628	132 487
	Total Op.1			578 775	578 775		132 487	132 487	446 288	
Opération 2	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.2									
Opération 3	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.3									
Opération 4	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.4									
Opération 5	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.5									
Opération 6	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.6									
Opération 7	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.7									
Opération 8	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.8									
Opération 9	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.9									
Opération 10	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.10									
Opération 11	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.11									
Opération 12	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.12									
Opération 13	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.13									
Opération 14	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.14									
Opération 15	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.15									
Opération 16	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.16									
Opération 17	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.17									
Opération 18	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.18									
Opération 19	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.19									
Opération 20	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement									
	Total Op.20									
	Ss total personnel									
	Ss total fonctionnement									

Ss total intervention	-	-	229 660	229 660	-	-	-	229 660	229 660	-
Ss total investissement	-	-	349 115	349 115	-	132 487	132 487	216 628	349 115	132 487
TOTAL	-	-	578 775	578 775	-	132 487	132 487	446 288	578 775	132 487

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

Autofinancement des opérations pluriannuelles	446 288
---	---------

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision Financement de l'opération (11)	Exécution 2021		Prévisions en 2022 et suivantes Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)	Contrôle de cohérence
			Encaissements des années antérieures à 2021 (12)	Encaissement réalisés en 2021 (13)		
Opération 1	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.1	-	-	-	-	-
Opération 2	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.2	-	-	-	-	-
Opération 3	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.3	-	-	-	-	-
Opération 4	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.4	-	-	-	-	-
Opération 5	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.5	-	-	-	-	-
Opération 6	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.6	-	-	-	-	-
Opération 7	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.7	-	-	-	-	-
Opération 8	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.8	-	-	-	-	-
Opération 9	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.9	-	-	-	-	-
Opération 10	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.10	-	-	-	-	-
Opération 11	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.11	-	-	-	-	-
Opération 12	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.12	-	-	-	-	-
Opération 13	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.13	-	-	-	-	-
Opération 14	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.14	-	-	-	-	-
Opération 15	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.15	-	-	-	-	-
Opération 16	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.16	-	-	-	-	-
Opération 17	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.17	-	-	-	-	-
Opération 18	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.18	-	-	-	-	-
Opération 19	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.19	-	-	-	-	-
Opération 20	Financement de l'Etat*					
	Autres financements publics**					
	Autres financements***					
	Total Op.20	-	-	-	-	-
	Ss total financement de l'Etat	-	-	-	-	-
	Ss total autres financements publics	-	-	-	-	-
	Ss total autres financements	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

TABLEAU 10 - CF2021
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants dernier budget rectificatif 2021 (montants à copier-coller le cas échéant)	
Niveau x initiau x	1	Niveau initial de restes à payer (CF 2020)	234 097,00
	2	Niveau initial du fonds de roulement (CF 2020)	586 086,00
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement (CF 2020)	-251 715,33
	4	Niveau initial de la trésorerie (CF 2020)	837 801,33
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée (CF 2020)	
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (CF 2020)	837 801,33
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	3 750 840,40
	6	Résultat patrimonial	1 090 675,78
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	1 090 675,78
	8	Variation du fonds de roulement	194 091,78
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0,00
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0,00
		Variation des stocks	+ / -
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 0,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	194 091,78
12.a	Recettes budgétaires	3 217 553,78	
12.b	Crédits de paiement ouverts	3 023 461,80	
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	0,00	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	194 091,78	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	0,00	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	0,00	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	0,00	

	16	Variation des restes à payer	727 378,60
	16 bis	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2020 à solder (le cas échéant)	
Niveau x finaux	17	Niveau final de restes à payer	961 475,60
	18	Niveau final du fonds de roulement	780 177,78
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-251 715,33
	20	Niveau final de la trésorerie	1 031 893,11
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	0,00
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	837 801,33

	Comptabilité budgétaire
	Comptabilité générale

CF 2021
234 097,00

586 086,00
-251 715,33
837 801,33
837 801,33

3 427 353,38

587 653,51
762 592,80
913 407,15

0,00

5 727,27
100,00
5 627,27

-38 767,97
-38 767,97

946 447,85
3 218 995,62
2 272 547,77

1 340,84

945 107,01
0,00
945 107,01

-31 699,86

1 154 805,61
0,00

1 388 902,61

1 499 493,15
-283 415,19
1 782 908,34
0,00
1 782 908,34